

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 28 MARS 2012

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Huit Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur ROUX, Mme NICOLAS, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur GELIN, Monsieur FIORINI, Monsieur PARTRAT, Mme JACQUIN Trésorier Principal.

Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur LAFONT
Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Monsieur CAILLET ROUSSET
Madame GUICHERD présente un pouvoir de Madame BARET
Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN
Absente excusée : Mme FOUILLAT.

Objet :

L'examen du compte administratif 2011 fait ressortir les éléments suivants :

**Affectation
des résultats**

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 386 962.32 €**
- Dans la section d'Investissement, **un déficit cumulé de 213 411.87 €**
- Des restes à réaliser à reporter en 2012 :
 - o 17 514.23 € en dépenses,

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2012, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - o En dépenses, reprise du déficit constaté :
Compte D 001 pour 213 411.87 €
 - o En recettes, affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement :
Compte 1068 pour 230 926.10 €
- Pour la section de fonctionnement :
 - o En recettes, reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé :
Compte R 002 pour 156 036.22 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 230 926.10 €
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour 213 411.87 € au compte D 001 et 156 036.22 € au compte R 002.



Espace Intercommunal - 7, rue André Malraux - 69 720 St Laurent de Mure

Tél : 04 72 48 93 59 / Fax : 04 72 48 40 38 / M@il : syndicatmurois@simurois.fr / Site Internet : www.simurois.fr

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au
Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 29 mars 2012

Le Président

Bernard BEGUIN

